

La Tribune

SANTÉ **FO**

n° 95
Mars 2018



La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

verse chaque mois 1 300 000 pensions,
compte 2 225 000 actifs cotisants,
est en relation avec
45 000 employeurs territoriaux et hospitaliers.

Retrouvez toute l'information et les services de la CNRACL
sur son site internet

www.cnrACL.retraites.fr

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales est gérée à Bordeaux
par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.



CNRACL

La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

Une fois de plus, ils ont franchi la ligne rouge !!!!

Après les ordonnances de la loi travail qui, après la sortie des décrets frappent aujourd'hui de plein fouet les salariés et les syndicats du privé, le gouvernement continue le massacre du service public et ses agents !

La parution des dispositions d'application des ordonnances de la loi travail confirme la justesse de notre opposition à ces textes destructeurs.

En effet, le renvoi à la négociation d'entreprise de dispositifs tels que le 13ème mois, la prime d'ancienneté, les indemnités pour sujétion particulière, le déroulement de carrière, consacre la disparition progressive de la négociation nationale par branche. C'est-à-dire la mise en œuvre de la destruction programmée du code du travail et des conventions collectives nationales !

La rupture conventionnelle collective est le cadeau fait par le gouvernement au patronat.

En effet, ce dispositif est peu contraignant pour les entreprises et ne comprend pas les garanties pour les salariés que contenaient les plans de sauvegarde de l'emploi.

Et maintenant au tour de la fonction publique !

Le gouvernement annonce un « nouveau contrat social » et veut entraîner les organisations syndicales dans l'accompagnement des décisions gouvernementales afin de :

- remanier en profondeur le statut, jugé « trop rigide »,
- remettre en cause l'évolution des carrières

par l'instauration « d'une rémunération au mérite », c'est à dire l'individualisation,

- supprimer des centaines de milliers d'emploi de fonctionnaires, au travers « d'un plan de départ volontaire »,

- privatiser les missions de service public et recourir plus largement aux contractuels.

ALORS NOUS DISONS NON !

LA LIGNE ROUGE EST FRANCHIE !

Tous mobilisés le 22 mars 2018 lors de la journée de grève, d'actions et de manifestations, afin de dire au gouvernement : CELA SUFFIT !

Je terminerai en citant La Boétie :

« Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux »

Alors debout ! Et refusons de subir, refusons de perdre ce que nos anciens ont mis des années à obtenir, au prix parfois de leur vie, pour construire ce modèle social républicain auquel nous sommes si attachés.

Luttons pour préserver l'avenir de nos enfants et petits enfants !

A la fédération, on ne lâche rien. Nous ne lâcherons rien. Nous prendrons toutes nos responsabilités afin d'organiser les actions nécessaires pour lutter contre cette politique de destruction menée depuis des années et qui touche nos établissements hospitaliers, nos collectivités locales et toutes les entreprises des secteurs couverts par notre fédération.



Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

3	Editorial Yves KOTTELAT
4	Le mot de JC MAILLY
5	communiqué hôpital public
6	Hôpitaux de Chatres
10	CH Salon de provence
11	fiche technique le don de RTT
12	Elections 2018
14	DossierEHPAD
22	union nationale de la santé privée
26	Rachèle BARRION



Le mot de
Jean-Claude
MAILLY

secrétaire général

Cher(e)s camarades,

Le 30 janvier dernier, à l'appel initial de FO, les personnels des EHPAD ont été massivement en grève, rejoints par une majorité de syndicats.

Mobilisation sans précédent, la revendication majeure des personnels était claire, à savoir ce qui est demandé depuis des années : 1 salarié ou agent par résident, ce qui est loin d'être le cas.

La réponse du gouvernement est bien insuffisante. En effet, les 50 millions supplémentaires annoncés par le gouvernement seront loin de couvrir l'ensemble des besoins à la fois pour assurer des conditions de travail décentes sur les salariés et une prise en charge de qualité pour les résidents.

Mobilisation historique et inédite rassemblant l'ensemble des organisations pour dire « Stop, ça suffit ». FO sera vigilante sur les suites de cette mobilisation et ne baissera pas la pression.

Autre point de vigilance, la situation dans les hôpitaux publics et plus largement les dernières annonces du gouvernement sur la fonction publique.

Pour FO, ce qui est annoncé « risque de faire mal ».

FO réitère sa demande d'avoir avant toute réforme un vrai débat sur le rôle et les missions du service public républicain.

Tous les gouvernements successifs, y compris celui-ci, ont été sollicités sur ce nécessaire débat. Force est de constater qu'il n'a jamais eu lieu, de même pour FO une indispensable évaluation doit être prévue avant toute mise en œuvre de réforme. Le cas des hôpitaux publics serait à étudier en premier lieu car des agents administratifs aux personnels soignants, des médecins aux directeurs d'hôpitaux, tous sont confrontés à ce que l'on appelle les injonctions paradoxales et sont fréquemment au bord du burnout.

Enfin, d'une manière générale, il s'agira de tenir sa place dans les concertations qui sont annoncées et de peser le plus possible, y compris si nécessaire dans l'unité d'action afin de préserver le statut général des fonctionnaires communs aux trois versants de la fonction publique (Etat, hospitaliers et territorial).

Plus que jamais, la mobilisation de toutes et tous est importante, sans oublier l'implication indispensable pour réunir les élections dans la fonction publique qui auront lieu le 6 décembre 2018, rendez-vous majeur de représentativité qui concerne 5,5 millions de fonctionnaires qui sont appelés à voter.

Jean Claude MAILLY

Secrétaire général

Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
 153/155 rue de Rome 75017 Paris
 www.fo - publics - sante.org
 Directeur de publication : Yves KOTTELAT
 Rédaction : Secrétariat Fédéral
 Impression : GROUPE DROUIN
 IMPRIMERIE - 92 avenue Ernest
 Cristal - 63170 AUBIERES
 Diffusion : sarl d'édition de la Tribune Santé
 N° commission paritaire 1122S07061
 1er trimestre 2018

Aujourd'hui ➡ Hôpital Public statut - Oui

Demain ➡ Pôle emploi Précarité - Non

Bloquer la publication du décret organisant les licenciements,

Voilà autre exemple qui démontre l'indépendance et l'esprit d'initiative de la part de notre organisation syndicale :

Dès que nous avons eu connaissance de l'arrêt du Conseil d'État du 25 octobre 2017, nous avons immédiatement décidé d'agir contre une atteinte fondamentale à nos acquis statutaires qui n'avaient jamais été attaqués à ce point depuis 32 ans.

Dans un premier temps, la Fédération saisit la ministre par courrier le 23 novembre 2017 pour lui faire part de notre opposition et lui demander de ne pas prendre de décret d'application prévu aux articles 93 et 95 du Titre IV.

Puis nous avons engagé, à l'instar de celle menée en 1998, une campagne, avec comme première mesure, l'envoi en masse d'une motion type en direction de la Ministre de la santé et de la Directrice générale de la DGOS.

Ensuite nous avons saisi l'opportunité du Conseil Supérieur du 20 décembre 2017 pour interroger la DGOS qui a été obligée de répondre à tous les membres du Conseil, en déclarant qu'elle se pliera à l'injonction du Conseil d'État. Considérant par ailleurs, (comme la CFDT), qu'il s'agit là d'un dispositif de « protection pour les agents » dont le poste serait supprimé !

Depuis, la presse spécialisée s'est saisie de cette affaire, mettant dans l'embarras le ministère. Ce dernier, malgré les annonces, n'a toujours pas convoqué de réunion « de concertation », ni inscrit à l'ordre du jour le projet de décret. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'avancera pas. Tout dépendra de la capacité de réaliser un front, le plus large possible, comme en 1998, pour faire reculer toute velléité de publier ce décret.

La dernière tentative, avortée remonte à juin 1998.

Si le sujet refait surface, c'est en raison du recours en Conseil d'État déposé par une éducatrice de jeunes enfants de la FPH, adhérente à la CFDT Santé sociaux des Hauts-de-Seine. Et si, hormis ce recours, aucun autre n'a eu lieu depuis 1986, c'est qu'à chaque fois les négociations opérées localement en cas de restructuration ont permis d'obtenir des conditions de relocalisation acceptées des fonctionnaires concernés.

Les pouvoirs publics ont déjà tenté une fois par le passé de publier le décret d'application de l'article 93, à l'été 1998. À l'époque, la majorité socialiste avait finalement fait machine arrière, se refusant à agir de la sorte sur pression syndicale, singulièrement celle de Force Ouvrière.

Le ministère de l'époque, avait même confirmé ce revirement quelques mois plus tard, en mars 1999, dans une réponse écrite à l'Assemblée nationale en indiquant que "Le Gouvernement n'a pas l'intention de prendre des dispositions réglementaires pouvant se traduire par le licenciement d'agents hospitaliers."

En ajoutant même que "toutes les perspectives de réflexions sont ouvertes" en vue notamment d'une éventuelle réécriture de l'article 93, "en abrogeant toute référence à la suppression d'emploi par voie

de licenciement qui figure actuellement". Au final, rien n'a changé par la suite, laissant le sujet en suspens jusqu'à l'implication du Conseil d'État cet automne.

Dans un courrier daté du 2 janvier dernier adressé à la Fédération, la directrice générale de l'offre de soins confirme la publication prochaine d'un décret relatif au reclassement des fonctionnaires hospitaliers dont l'emploi a été supprimé. La concertation avec les partenaires sociaux doit d'ailleurs être "prochainement" lancée, écrit-elle.

Dans sa décision en date du 25 octobre 2017, le Conseil d'État a enjoint le gouvernement à "prendre dans un délai de six mois", soit au plus tard le 25 avril prochain, le décret nécessaire à l'application de l'article 93 de la loi du 9 janvier 1986, scellant le statut des hospitaliers.

Malgré sa publication il y a trente-deux ans, cet article ne dispose toujours pas de son décret d'application. Outre le délai et l'ordre de priorité géographique des trois postes vacants à soumettre, le décret d'application doit également fixer le délai de réflexion pour accepter ou refuser un de ces emplois ou pour demander sa mise en disponibilité.

Depuis 1998, notre position et argumentation n'ont pas varié d'un iota: tout projet de décret s'apparenterait à une véritable provocation. D'autant plus à l'heure où les groupements hospitaliers de territoire (GHT) promettent une reconfiguration majeure de la cartographie hospitalière, amenant inévitablement des suppressions de postes. Sans compter que l'inflation annoncée des déficits hospitaliers en 2017 nous fait craindre là aussi des restructurations d'ampleur.

Dans ces conditions, la parution d'un décret organisant les licenciements serait l'élément déclencheur et à la source de nombreuses suppressions de postes, une souplesse de gestion offerte aux directeurs opportunément utilisable pour se débarrasser d'un certain nombre d'emplois.

D'où la diffusion par la Fédération de motions, de courriers, de communiqués, de tracts (le dernier s'intitulant « la Ministre ment... ! par omission), contre une telle initiative, en demandant solennellement à la ministre Agnès BUZYN de ne pas appliquer l'arrêt du Conseil d'État.

Par ailleurs, pour FO, la qualité de fonctionnaire implique obligatoirement la garantie de l'emploi pour chacun d'eux : l'agent est donc un salarié protégé des conséquences nées des contraintes économiques.

En revanche, FO invite la ministre à modifier la loi originelle de 1986 en abrogeant les articles incriminés (n° 92 à 95) et échapper ainsi à l'injonction des juges. Nous citons pour exemple l'abrogation le 20 avril 2016 (loi déontologie) du dispositif de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'État apparu en été 2009 (loi mobilité).

Nous allons amplifier la bagarre pour empêcher ce blanc-seing pour licencier. Le Comité National précisera les nouvelles initiatives en ce sens.

Les Hôpitaux de Chartres



Chartres est située au Sud-Ouest de Paris, à 90 km en voiture ou 1h de train.

Chartres n'est plus une ville mais une grosse agglomération ; composée de 66 communes, comprenant 135 344 habitants.

Ce sont sur trois sites que les hôpitaux de Chartres sont situés:

- "la résidence du Val de l'Eure" (un des deux EHPAD du Ch de Chartres), est installée sur le site de l'ancienne abbaye fondée vers l'an 500.

- Le premier Hôtel Dieu, bâti vers 1070 aux alentours de la cathédrale et offert par la comtesse de Chartres.

- Le deuxième Hôtel Dieu connu aussi sous le nom d'hôpital Louis Pasteur a, quant à lui, vu le jour en 1844 et a continué son activité jusqu'en 1996 date, à laquelle il a été réaménagé en EHPAD.

Les Hôpitaux de Chartres sont, selon les tutelles, un Hôpital de référence et également l'établissement pivot du G.H.T.

La proximité de Paris permet aux Parisiens ou aux Franciliens de s'installer à Chartres, faisant augmenter les loyers sur l'agglomération chartraine mais permettant également un accès assez rapide aux soins proposés

par les hôpitaux parisiens.

Début 2018, les Hôpitaux de Chartres disposent de 1282 de lits, dont 603 de M.C.O. et 449 lits d'E.H.P.A.D. auxquels il faut ajouter une structure de Pédopsychiatrie répartie sur 2 sites.

Un G.I.P. pour la blanchisserie a vu le jour au milieu des années 90, remplaçant ainsi celles des différents sites. Au cours de 2018, un G.I.P. verra le jour pour la restauration, en partenariat avec Chartres Métropole.

Cela aura de lourdes conséquences en termes d'emploi. Notre Syndicat est très actif sur le sujet apportant notamment une aide particulière aux agents concernés, les informant de leurs droits à la formation, à la disponibilité et luttant également pour la préservation des emplois et de la qualité de la prestation qui doit être garantie aux patients, résidents et personnels.

Comme cette future cuisine est issue de la fonction publique territoriale, nous avons noué des discussions avec nos camarades territoriaux.

Le nombre de passages aux urgences est en hausse chaque année notamment du fait de la pénurie médicale dont souffre le département de l'Eure et Loir, (275 médecins généralistes pour 433 792 habitants, soit un médecin pour 1578 habitants).

Le syndicat Force Ouvrière des Hôpitaux de Chartres est en progression d'année en année depuis plus de 14 ans.

Aux dernières élections FO est resté la 2ème organisation

syndicale sur les trois présentes (à seulement 72 voix derrière la première).

L'équipe est composée de 5 permanents.

Corinne est la secrétaire Général du syndicat, c'est une Aide Soignante, Frédéric qui est OPS cuisine Mathilde, ancienne aide soignante qui assure fonction de trésorière ; voilà les trois permanents qui s'occupent de faire vivre le syndicat du CH de Chartres.

Les derniers combats menés sont emblématiques de notre action syndicale :

- Au sein du CH de Chartres nous avons obtenu, après de nombreuses semaines de grève aux services de Soins de Suite et Réadaptation Gériatrique, 290 000€ supplémentaires servant à la création de postes.

- Avec notre GD, nous avons également obtenu la « non suppression » d'une des deux lignes de garde chirurgicale, après un combat départemental qui est passé par des pétitions sur l'ensemble des marchés du département et par un rendez-vous avec le Ministre de la Santé venu dans le département.

- Des tournées de nuit et de jour sur chaque site, dans chaque service sont effectuées régulièrement car il est vrai que le terrain paye tant en termes d'adhérents que de voix et permet surtout de porter les revendications des personnels auprès de notre direction.

Notre Directeur Général a changé 3 fois en 4 ans mais le résultat est la mise en œuvre de deux Contrats de Retour à l'Equilibre Financier en 5 ans : le deuxième

C.R.E.F. signé fin 2017 est considéré par la Direction et le Président du Conseil de Surveillance comme « une modernisation des Hôpitaux de Chartres ».

Mais en quoi consiste cette modernisation ?

Pour 2018, 40 postes supprimés, tous grades confondus et d'ici 2020, 96 lits d'hospitalisation M.C.O. qui disparaîtront, soit au minimum 125 postes de soignants supprimés.

La vente programmée du site de l'Hôtel-Dieu poursuit ce programme « de modernisation ».

Celle-ci permettra le transfert de 86 lits d'E.H.P.A.D. vers la ville de Chartres et transformation de 76 lits d'E.H.P.A.D. en 76 lits d'hospitalisation à domicile, alors même qu'il s'agit de personnes âgées qui ne peuvent plus rester à domicile!

Le C.R.E.F. 2 est un véritable plan social et une diminution

de l'offre de soins sur le département d'Eure et Loir :

Le premier C.R.E.F. avait supprimé 30% de nos lits de chirurgie et le second va en supprimer 35 lits. Il ne restera des lors que 22 lits de chirurgie conventionnelle pour 135 344 habitants dans l'agglomération.

Nous ne sommes pas restés sans rien faire: Assemblées Générales des personnels sur chaque site, conférences de presse, ... car notre mot d'ordre est : "ne rien lâcher !".

Le syndicat FO est également la base arrière du G.D. : Arnauld PIONNIER, est secrétaire adjoint. Et Pascal MARCHAND est le régional Centre.

Les syndicats F.O. des Hospitaliers de Chartres c'est : essentiellement des représentants issus du syndicat qui siègent aux Commissions Départementales de Réforme avec de nombreux avis favorables chaque mois.

Si aujourd'hui le syndicat

FO des Hospitaliers de Chartres a su se développer, c'est grâce à une politique de travail de terrain, de positions claires, de rencontres avec des cadres et agents en expliquant le pourquoi de nos démarches, nos revendications et nos positions.

Nous avons toujours su préserver notre Indépendance vis-à-vis des partis politiques qui racolent " en permanence".

Depuis plus de 15 ans nous avons créé un réseau très riche avec l'interpro qui nous permet d'avoir des contacts un peu partout autant dans les Organismes Sociaux que dans certains services administratifs mais également envers certains partenaires de notre Fédération.

Nous sommes prêts pour le 6 décembre 2018, la feuille de route est tracée et sera respectée.

Et nous ne lâcherons rien avant et après les élections !

La représentativité de fo Chartres :
5 sièges au C.T.E. avec 37 % des voix
3 sièges au C.H.S.-C.T.
1 siège au Conseil de Surveillance
8 sièges au CAPL



Une nouvelle équipe au Centre Hospitalier de Salon de Provence



Le 8 décembre dernier fut une journée émouvante pour les syndiqués du Centre Hospitalier de Salon de Provence : Jean-Louis Galibert Secrétaire Général depuis plus de 20 ans a laissé sa place à Magali Rouillard-Brotons à la tête du syndicat. Devant une tribune représentant l'unité de la région PACAC et sous la présidence de Marc Katramados Secrétaire de Région, c'est une équipe renouvelée, savant mélange de syndiqués de la première heure et de nouveaux membres motivés et prêts à s'investir avec Magali qui a pris place dans une ambiance festive et fraternelle.

Magali quand as-tu décidé de faire du syndicalisme ?

En fait, je ne l'ai jamais décidé, le syndicalisme fait partie de moi. J'ai été élevée dans le terreau syndical auprès d'un père juge aux prud'hommes et d'un grand père militant FO cheminots dans un bastion CGT à Mi-

ramas. Je n'ai pas non plus choisi FORCE OUVRIERE, ce syndicat a toujours fait partie de ma vie familiale. C'est un syndicat dans lequel je retrouve mes valeurs comme l'indépendance et la liberté. C'est donc tout naturellement que j'ai rejoint l'équipe FO du CH Salon il y a plus de 15 ans maintenant.

Comment vois-tu l'avenir de FO au CH Salon de Provence ?

Je le vois combatif, dynamique, et unifié ! Je pense que pour affronter les échéances locales et nationales assassines contre l'hôpital public, nous devons être plus que jamais unis.

Je suis adjointe au GD 13 ainsi qu'à la région PACAC et convaincue qu'ensemble nous sommes plus forts. Nous avons besoin de ce maillage départemental, régional et fédéral pour être plus avertis, solides et réactifs en local. Sur Salon nous avons un beau projet de reconstruction de notre hôpital afin d'offrir à la population des soins de qualité comme les hospitaliers savent le faire. Et j'entends bien tout faire pour ce projet voit le jour en ayant un hôpital neuf à Salon.

Comment vois-tu l'année 2018 ?

Je la vois remplie ! Sur Salon nous avons beaucoup de

changements en ce début d'année 2018, ma prise de fonctions, la mise en place de la nouvelle équipe, l'arrivée d'un nouveau directeur, les élections professionnelles, bref, pas de quoi s'ennuyer ! Nous allons avec le nouveau bureau et le nouveau conseil garder notre bon rythme dans le travail de terrain. Nous avons de nouvelles idées et surtout nous sommes tous représentatifs des catégories de l'établissement ce qui est très important pour moi.

Un hôpital ce sont les soignants bien sûrs mais pas que ! Nous avons besoin de toutes les catégories pour que la prise en charge de nos patients soit la meilleure possible. Alors pour l'équipe syndicale c'est pareil : il faut un Secrétaire, mais sans son équipe et un vrai travail de terrain et de proximité, un Secrétaire n'est rien.

Je suis confiante, Jean-Louis m'a donné de solides bases de travail et grâce à Marc et à l'équipe régionale je sais que je suis soutenue et que je peux travailler sereinement et sans relâche à l'essor de notre organisation et à la défense des droits des agents hospitaliers.

Quelle est votre place et votre rôle dans l'hôpital ?

Notre place est simple nous sommes majoritaires

! Nous siégeons dans absolument toutes les instances (CTE, CHSCT, CAPL, Conseil de Surveillance, CME), et dans toutes ces instances nous avons le plus grand nombre de sièges. J'ai aussi la chance de siéger à l'ANFH ce qui permet de suivre les dossiers de demande de formations vraiment de A à Z et souvent d'obtenir de bonnes formations pour les agents ce qui leur permet soit de se réorienter soit d'envisager une nouvelle carrière hospitalière. L'ANFH est un inestimable outil pour les agents hospitaliers.

Pour ce qui est de notre rôle, il est d'accompagner, d'aider, défendre et soutenir les agents lors de toutes les échéances, heureuses ou malheureuses, de leur vie professionnelle.

Le travail de terrain est la base pour être informé de tout et porter du mieux possible la voix des hospitaliers lors de la négociation avec soit l'encadrement soit la Direction ou lors des instances concernées.

Tu nous présentes ton équipe ?

Bien sûr, avec plaisir ! Je vais vous présenter le Bureau mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. La vraie équipe c'est aussi le conseil syndical et tous les élus aux instances, tous les syndiqués !

Mon bureau est donc composé de :

Jean-Luc, le Secrétaire Général adjoint, il est Aide-soignant brancardier, il fait un formidable travail de terrain de par sa grande expérience et sa connaissance des services. C'est sur Jean-Luc que repose en grande partie la syndicalisation, son travail de terrain est extrêmement important.

Patricia Sage-Femme, Elle est notre référente sur le Pole Femme Enfant et nous apporte un œil plus spécialisé sur cet univers. Ce qui ne l'empêche pas d'être un vrai atout dans les autres unités !

Franck, Vaguemestre. Il connaît tous les coins et recoins de l'établissement et a un contact quotidien avec tous les agents, ce qui lui permet une vraie proximité et nous permet à nous une vraie réactivité.

Cédric, infirmier. Il est la relève, il a un vrai œil soignant objectif et dynamique et nous fait remonter les inquiétudes et questions des soignants souvent pertinentes car il est notre référent service de soins. Cette vision « plus jeune » est très importante si nous voulons rester en phase avec toutes les catégories.

Anne-Marie, Assistante Médico Administrative. Elle est un des piliers du syndicat car elle a connu plusieurs Secrétaires Généraux, sa sagesse et son parcours nous aident à prendre du recul sur les si-

tuations difficiles. Elle nous permet de désamorcer des « situations chaudes » grâce à son expérience.

Mathieu fait partie du Service Technique. Il est comme Cédric notre relève mais version filière ouvrière ! Avoir des agents des Services Techniques nous permet d'être plus représentatifs du réel visage d'un hôpital public. Et surtout cela permet aux uns et aux autres de mieux comprendre comment fonctionnent les différents services.

Et moi ..., **Magali** la Secrétaire Générale. Je suis Aide-Soignante de formation, j'ai ensuite passé des diplômes grâce à l'ANFH et je suis actuellement Maître ouvrier, responsable de la Blanchisserie de l'hôpital. Je suis très fière de mon équipe et du travail accompli, cette aventure humaine est un bonheur et j'entends bien qu'avec les valeurs FORCE OUVRIERE pour arme et nos droits pour loi nous y arrivons ! Vive le syndicalisme libre et indépendant et vive FORCE OUVRIERE !



IN FO JURIDIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE JURIDIQUE FO

La Cour de cassation fait sauter les verrous de la rupture conventionnelle !

D'importants arrêts de la chambre sociale de la Cour de cassation relatifs à la rupture conventionnelle viennent d'être rendus.

C'est avec une certaine impatience que nous en avons pris connaissance pour finalement laisser place à l'incompréhension et à la désolation. La chambre

sociale a pris le parti de n'attribuer aucune valeur contraignante aux garanties mises en place par l'ANI lors de la création de ce mode de rupture autonome. Ces garanties prévues à l'article 12 de l'ANI du 11 janvier 2008 constituèrent la condition déterminante du consentement des signataires à l'accord.

Comment peut-on prôner le dialogue social et l'importance du « droit négocié » en faisant si peu cas des termes d'un accord ?

Il faut croire que la volonté des partenaires sociaux n'intéresse pas plus le législateur que les hauts magistrats.

Une telle dénégation de la volonté des signataires est choquante et, de plus, contestable juridiquement.

(suite page 25)

N°84 - DEC. 2013 / FEV. 2014

SOMMAIRE

Page 6

- Licenciement des salariés protégés (4) : réintégration et indemnisation
- Rapport Dailly : salariés, préparez-vous à travailler le dimanche !
- La requalification du CDD

Page 25

Jurisprudence commentée

- La Cour de cassation fait sauter les verrous de la rupture conventionnelle !
- Liste commune : peut-on désigner un délégué syndical commun ?
- Lorsque l'activité de conseil juridique associée à des actions revendicatives permet d'accéder à la qualification de syndicat
 - Inopérante du fait du harcèlement ; le statut protecteur du salarié protégé réaffirmé

Page 46

- Harcèlement disciplinaire et discrimination syndicale

Page 59

- La saisie des rémunérations

Page 61

- Le droit de retrait

Page 64

- Infobiblis

Licenciement des salariés protégés (4) : réintégration et indemnisation

Depuis plusieurs numéros d'*InFOJuridiques*, nous avons pris le parti de nous intéresser au vaste et important sujet du licenciement des salariés protégés. Après avoir abordé, en dernier lieu, le problème de la contestation des décisions administratives, il nous reste à nous pencher sur le problème parfois épineux de la réintégration et de l'indemnisation du salarié irrégulièrement licencié.

leur permettre d'exercer l'essence de leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles.

La réintégration et l'indemnisation sont les deux outils susceptibles de redonner aux salariés irrégulièrement licenciés, c'est-à-dire licenciés sans ou malgré un refus d'autorisation ainsi qu'à ceux dont l'autorisation de licenciement a été annulée, la possibilité de retrouver leur emploi et leurs fonctions syndicales ou au moins d'obtenir réparation.

Quelle sanction : indemnisation et/ou réintégration ?

Ce dernier volet de notre étude vient ainsi mettre un terme à ce panorama, certes non exhaustif, mais

que nous avons voulu le plus complet possible, sur un sujet auquel tout un chacun est susceptible de se voir confronté, dans l'exercice de ses activités syndicales. Que ce soit pour nous-mêmes, ou pour des camarades qui nous entourent, il est important et essentiel d'avoir une vue générale sur ce dispositif destiné à donner à ceux qui s'investissent dans des mandats électifs ou désignatifs, une protection minimale, dite encadrante du droit commun, afin de

leur permettre d'exercer l'essence de leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles. La réparation et/ou réintégration, ce choix appartient à chaque intéressé, en fonction des circonstances et de sa situation personnelle. Chaque situation est unique et les contentieux parfois longs. Notre objectif est donc de simplement vous donner les clés afin que le choix de chacun puisse être opéré dans les meilleures conditions et en toute connaissance de cause.

(suite page 6)

La revue juridique qu'il vous faut :
*l'actualité jurisprudentielle, les nouvelles lois,
 décortiquées et analysées par le service juridique confédéral.
 L'essentiel du droit, à posséder absolument !*

☐ 1 an pour **40 €**

☐ Tarif réservé aux adhérents Force Ouvrière : 1 an pour **20 €**

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

InFOJuridiques

Confédération Force Ouvrière : Secteur juridique

141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14

Le don de RTT



Un agent public peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur, qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants.

Les jours qui peuvent faire l'objet d'un don sont les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail ainsi que les jours de congés annuels. Les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail peuvent être donnés en partie ou en totalité.

Le congé annuel ne peut être donné que pour tout ou partie de sa durée excédant vingt jours ouvrés.

Les jours de repos compensateur et les jours de congé bonifié ne peuvent pas faire l'objet d'un don.

L'agent qui donne un ou plusieurs jours de repos signifie par écrit à sa direction, le don et le nombre de jours de repos afférents.

Le don est définitif après accord de la direction.

Le don de jours épargnés sur un compte épargne-temps peut être réalisé à tout moment.

Le don de jours non épargnés sur un compte épargne-temps peut être fait jusqu'au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les jours de repos sont acquis.

L'agent qui souhaite bénéficier d'un don de jours de repos formule sa demande par écrit auprès de son employeur.

Cette demande est accompagnée d'un certificat médical détaillé remis sous pli confidentiel établi par le médecin qui suit l'enfant et attestant la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants auprès de l'enfant.

La durée du congé dont l'agent peut bénéficier à ce titre est plafonnée à quatre-vingt-dix jours par enfant et par année civile.

Le congé pris au titre des jours donnés peut être fractionné à la demande du médecin qui suit l'enfant malade.

Le don est fait sous forme de jour entier quelle que soit la quotité de travail de l'agent qui en bénéficie.

Décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade .

Élections dans la fonction publique décembre 2018 :

Entre enjeux et chausse-trappes !

Les fonctionnaires des «trois versants» (État, Territoriaux et Hospitaliers) seront appelés aux urnes le 6 décembre prochain



Malgré l'importance de ce rendez-vous, il est certainement inutile de commenter à l'infini l'intérêt et les retombées que cela implique pour notre organisation syndicale (mesure de la représentativité, laquelle permet de participer - ou non - aux négociations nationales ; représentation aux Conseils de la fonction publique (CCFP territoriale ou CSFP hospitalière) donnant incidemment droit au remboursement de postes de permanents syndicaux et de frais de déplacement...)

Il est également inutile de dire que toute notre énergie se tend pour la plus grande mobilisation possible afin que Force Ouvrière confirme les bons résultats que nous constatons sur les derniers mois !

Toutefois, il n'est certainement pas inutile de rappeler que ces élections vont se dérouler dans un contexte particulier : le gouvernement nouvellement nommé veut mettre en place un autre modèle social, plus en conformité avec le «mantra libéral» de la réduction des dépenses publiques.

Ainsi, à la persistance du gel du point d'indice, va s'adjoindre une nouvelle donne sociale: fin de l'automatisme des carrières (qui permet de limiter l'effet GVT) mais aussi instauration de «l'égalité des chances» à la place de l'égalité des droits... ce qui entre en contradiction avec la conception que nous

avons à FO de l'organisation de la fonction publique.

En tout état de cause, l'objectif au cours des campagnes présidentielle et législative de l'an passé a clairement été annoncé: il faut réduire de 120.000 le nombre d'agents publics sur la durée du quinquennat. Emmanuel Macron a même donné le détail de cette baisse : 50.000 postes non renouvelés dans la fonction publique d'État et 70.000 dans la fonction publique territoriale. Le secteur hospitalier (FPH) étant supposé être, quant à lui, sanctuarisé.

Mis à part quelques questions incidentes (ex.: les baisses de 70.000 postes incluront-elles les baisses de contrats aidés ou non ? Sont comptabilisés en temps pleins?), ces arbitrages devront être réalisés en termes de maîtrise de la masse salariale dans le cadre des **pactes financiers** que l'État escompte passer avec les 340 collectivités et établissements locaux concernés au printemps prochain... Des pactes et non pas des décisions « jupitériennes » comme pour la fonction publique d'État.

Parce que le vrai pari réside dans le franchissement d'un obstacle non négligeable : celui qui tient au principe constitutionnel de la libre administration des collectivités (qui vaut pour les régions, les départements et les communes mais aussi pour les établissements dotés de la personnalité morale, c'est-à-dire les hôpitaux et les établissements médico-sociaux publics)

De sorte que le gouvernement (à l'instar de

ses prédécesseurs) n'a qu'un seul levier pour y parvenir: agir sur les dotations versées aux collectivités pour contraindre celles-ci à réduire la voilure et parvenir à l'objectif de réduction des dépenses. (Cela explique par ailleurs la grande réticence des communes à l'exonération de la taxe d'habitation devant être compensée par un versement par l'état! : on sait ce qu'on perd, on ne sait jamais ce qu'on va recevoir !)

*Un seul levier certes,
mais
extrêmement puissant!*

Et qui sert aussi pour le secteur - censément préservé - de l'hôpital :

Ainsi, officiellement, l'État n'intervient pas dans les décisions des directeurs chefs d'établissements qui sont juridiquement les autorités investies du pouvoir de nomination.

Toutefois lorsque les ARS transmettent de façon confidentielle à ces mêmes directeurs des feuilles de route, des plans chiffrés de réduction des effectifs accompagnés de la signification des moyens budgétaires (en baisse évidemment) pour l'année suivante, lorsque la recomposition du paysage sanitaire et médico-social (regroupement de structures et « virage ambulatoire ») a pour but clairement affiché de réduire les dépenses sans véritablement améliorer la qualité du service rendu, il n'est pas véritablement nécessaire d'imposer des décisions de réduction d'effectifs: elles se prennent « d'elles-mêmes » !

Cela posé, il convient de formuler les bonnes questions : peut-on faire et continuer de faire comme si la population au fil des années n'avait pas changé, en nombre tout d'abord mais aussi dans ses besoins, ses demandes, sa structure sociologique (plus de personnes dépendantes, en situation de déshérence sociale, etc.) ?



Comme si les relations sociales, les conditions de travail n'avaient pas changé, n'étaient pas plus dures ?

Comme si l'action publique sous l'effet des regroupements, fusions etc ne s'éloignait pas de plus en plus des administrés lesquels se sentent plus frustrés, méprisés, ignorés ?

Comme si les fonctionnaires ne subissaient pas eux aussi et peut être même plus que d'autres, les contrecoups d'une société au fonctionnement plus dur, plus âpre, plus irrespectueux des individus ?

Qu'on ne s'y trompe pas: malgré les grandes protestations de «coparticipation», de co-construction voire de cogestion l'État n'a pas changé de logiciel: dialoguer ça consiste encore à être d'accord a priori avec lui !

Ce n'est certes pas l'approche de Force Ouvrière, farouchement attaché à la conception républicaine de «service public à la française» et qui forme le «fond de culture» de notre organisation ; c'est-à-dire nos valeurs, nos repères, nos fondamentaux... Donc nos arguments principaux pour cette campagne qui débute !

LA GRANDE COLERE DES PERSONNELS DES EHPAD

Depuis des années, la colère gronde au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et c'est elle que les personnels des EHPAD sont venus exprimer le 30 janvier dernier dans un mouvement de grève inédit selon la presse.

Le ministère est obligé de l'annoncer dans un communiqué qui fait état de 31,8 %. Ce chiffre étant une moyenne, nombre d'EHPAD ont dépassé le chiffre des 60 à 80% de grévistes. Du jamais vu !

Pourquoi :

Tout d'abord parce que les conditions de travail et de prise en charge sont insoutenables du fait du manque de moyens dont disposent les structures - moyens en équipements et surtout en effectifs - qui ont été prioritairement pointés. C'est une des conséquences directes de la politique budgétaire et de la réforme de la tarification qui a été un accélérateur du mécontentement généralisé, y compris des responsables d'établissement.

Les études de la DREES ont démontré que, si le nombre des personnes accueillies a augmenté, le nombre de professionnels en EHPAD est loin d'avoir suivi. A telle enseigne que, péniblement, on parvient à un ratio de 0,6 en moyenne en France, ce qui est notoirement insuffisant. En effet, au minimum et

en vertu des études qui se sont multipliées sur le sujet, nous estimons à 200.000 emplois manquants dans les établissements.

C'est ce qui explique ce vaste mouvement de fond qui trouve son origine dans la conférence organisée par Force Ouvrière le 28 novembre 2017 (voir la « Tribune » précédente) et qui avait réuni 350 délégués venant de 60 départements différents.

A l'issue de celle-ci, et devant le refus du Président de la République de recevoir les professionnels du secteur, Force Ouvrière avait proposé que soit organisée une journée de grève nationale début 2018 et avons été relayés par les autres organisations syndicales pour cette manifestation.

Ainsi, FO a contribué à réaliser les conditions de l'unité pour l'action commune sur des revendications claires et immédiates : le renforcement des effectifs (l'application du ratio de 1 agent pour 1 personne prise en charge), l'arrêt de la réforme de la tarification et de la baisse des dotations, le refus de toutes suppressions de postes et l'amélioration des salaires.

Après plusieurs conflits emblématiques en 2017

(dont une grève de 117 jours !), ce début d'année a donc été marqué par une manifestation sans précédent dans toute la France pour dénoncer la dégradation des conditions de travail, les coupes budgétaires, la baisse dramatique de la qualité des prises en charge due aux restrictions imposées par les autorités de tarification.

Le message porté est clair: les équipes se refusent à être complices d'une maltraitance induite et délibérément décidée par les pouvoirs publics. Elles sont venues dire et redire leurs revendications insatisfaites depuis de trop nombreuses années et que vous trouverez dans les documents ci-dessous.

Pour illustrer ce moment de la lutte que nous avons engagée depuis longtemps, vous trouverez dans ce dossier :

- La déclaration FO publiée à l'issue du 30 janvier
- Un panorama des mobilisations réalisées en régions et relayées par la presse
- Une déclaration signée par les 7 organisations syndicales, l'UCR-FO et l'ADPA sur les 4 revendications partagées
- La position de FO Santé privée





EHPAD et services à domicile pour personnes âgées : **Nous sommes déterminés à obtenir satisfaction !**

Partout en France, des dizaines de milliers de salariés, d'agents des maisons de retraite, d'EHPAD, de long séjour et de services à domicile (équipes de SSIAD, etc.), ont répondu à l'appel à la grève nationale de l'intersyndicale et de l'AD-PA, soutenues par de nombreuses associations des familles, et de retraités.

Un consensus aussi large ne s'était jamais vu !

Le mouvement de grève a été très suivi parce que les salariés n'en peuvent plus: 31, 8 % de personnels grévistes et assignés, selon les chiffres officiels de la DGCS. Tous les professionnels quelle que soit leur catégorie sont arrivés à un point de rupture.

Ils n'acceptent plus les conditions de prise en charge et d'accompagnement des résidents et de nos aînés à domicile, qu'ils qualifient d'indignes. Il est temps que le gouvernement entende les revendications. Elles sont claires :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006 ;
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application;
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés ;
- Amélioration des rémunérations des personnels, des perspectives professionnelles et des carrières dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.

Nous avons pris connaissance de déclarations de Madame Buzyn qui visent à individualiser, et à renvoyer chaque établissement ou service à domicile à une évaluation. Celle-ci existe déjà.

Elle indique : "L'objectif est l'augmentation des postes pour tendre progressivement vers ce fameux ratio de un pour un, ... que nous ne pouvons atteindre aujourd'hui pour des raisons structurelles et budgétaires".

C'est pourtant la revendication prioritaire de tous les agents des EHPAD et des services à domicile !

Après cette mobilisation exceptionnelle, une prise en compte politique et financière s'impose.

Celle-ci implique l'ouverture de négociations sur la base des revendications portées par l'intersyndicale et les associations, avec, en préalable, l'abandon des dispositions de la réforme de la tarification baissant les dotations.

Il y a en France, 7 200 EHPAD et 10 000 services à domicile, qui assurent l'accueil et l'accompagnement de 1,4 million de personnes âgées.

Ils emploient plus de 700 000 professionnels. L'application du ratio prévu par le plan solidarité grand âge de 2006 ainsi que l'augmentation du temps passé à domicile nécessite la création de 300 000 postes!

L'enveloppe de 50 millions annoncée la semaine dernière, correspond à moins d'un tiers de poste par établissement et ne couvre pas la nécessaire augmentation du temps passé à domicile ! Le compte n'y est donc pas !



Nous nous tournons, une ultime fois vers le président de la République, pour qu'il réponde maintenant à nos revendications, afin que les suppressions de postes laissent place aux recrutements nécessaires afin d'améliorer des conditions de travail et de prise en charge de nos aînés.

Nous revendiquons également la réévaluation des salaires afin de compenser nos conditions de travail difficiles, (alternance postes de jour / poste d'après midi / poste de nuit, 3 à 2 weekends par mois et les jours fériés etc.).

Nous demandons que nos collègues sous contrat aidé soient embauchés définitivement après formation et intégrés sous statut (ou en CDI dans le privé).

Faute d'une réponse favorable à notre

demande de rendez-vous afin d'ouvrir des négociations avant le 15 février 2018, l'intersyndicale et les associations se verraient dans l'obligation de prendre leurs responsabilités et appelleraient à la grève et à la mobilisation de tous les agents du secteur concerné, et les familles pour la satisfaction des revendications.

Les organisations syndicales appellent à réunir les personnels dans les services à domicile et les EHPAD pour mettre en œuvre cette orientation.

Paris le 1er février 2018,

L'intersyndicale CGT, CFDT, FO, CFTC, UFAS, CFE-CGC, UNSA, SUD - Soutenue par l'AD-PA

La journée de grève et de manifestations du 30 janvier 2018 pour la défense des 4 revendications majeurs concernant les EHPAD :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006 ;
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et

exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés

- Amélioration des rémunérations des personnels, des perspectives professionnelles et des carrières dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.

N'est pas une fin en soi la mobilisation se poursuivra le 22 Mars 2018 pour l'appel à la grève dans l'ensemble de la Fonction Publique et au-delà si nécessaire.





MANIFESTATIONS PARTOUT EN FRANCE POUR DEFENDRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DES EHPAD PUBLICS - PRIVES AINSI QUE LE DROIT A LA DIGNITE DES PERSONNES AGEES. UN SUCCES INCONTESTABLE

LA REVENDICATION : 1 AGENT POUR 1 RESIDENT

SARTHE



NIORT - Deux Sevres



Ce mardi 30 Janvier, l'appel à la grève des syndicats mais en premier lieu par Force ouvrière pour soutenir les Ehpad a été un franc succès partout en France. Au niveau national la mobilisation a été soutenue par 31.8 % de grévistes (chiffres du ministère de la DGCS). Ainsi cette grande manifestation pour dénoncer l'inacceptable condition de vie des patients et des agents des EHPAD en France, aura été un formidable élan de solidarité ! Il aura réuni aides-soignantes, ASH, infirmiers, ouvriers, agents administratifs, cadres, directeurs, médecins coordonnateurs, membres d'associations, familles de résidents, tous du secteur public ou privé. Tous unis, personnels et organisations syndicales pour dire « Stop ça suffit ! » et affirmer les revendications du « un pour un », et le retrait de la réforme de la tarification.

1000 manifestants à Lyon, 1500 à Nantes, 1550 à Angers, 500 à Laval , 1200 au Mans, 500 à Metz, 500 à Chartres, 600 à Montpellier, 700 à Paris devant le ministère de la Santé, 300 à Cherbourg, 200 à Saint Lô, 600 à Rouen, 300 au Havre, 200 à Dieppe, 300 au Puy en Velay, 600 à Clermont Ferrand, 150 à Ambert, 500 à Niort, 550 à Strasbourg, 200 à Bourges, 300 à Marseille, 500 à Tours, 250 à St Etienne, 220 à Orléans, 400 à Rennes, 500 à Saint Brieuc, 150 à Fougères, 100 à Redon, 500 à Besançon, 1200 dans la Savoie, 150 à Saint Malo, 200 à Poitiers, 200 à Bourges, 300 à Blois, 220 à Orléans... (plus de très nombreux piquets de grève dans les établissements).

Partout en France, dans chaque région, les citoyens ont manifesté pour que l'état mette enfin en place des moyens humains et financiers supplémentaires dans les EHPAD et les services à domicile.



VAR



AUDE



HERAULT



ALSACE



VAUCLUSE

ZOOM SUR Cucuron



Grève des EHPAD : pour la dignité des personnes âgées
 Une cinquantaine de membres des personnels des EHPAD de Cucuron, Cadenet et Lurs, a manifesté hier devant l'entrée de la résidence l'Âge d'Or à Cucuron, pour dénoncer l'insuffisance de moyens et de personnel, une démarche effectuée avec le soutien de l'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) et d'associations d'usagers. Parmi les manifestants, on remarquait la présence du maire de Cucuron, Roger Deranque accompagné par quelques-uns des élus du village. La revendication des personnels est claire : obtenir plus de moyens de façon à avoir un salaire qui soit au moins équivalent à celui des agents de la fonction publique territoriale. « Pour 50 résidents, seules quatre aides-soignantes et une infirmière sont présentes chaque jour, ce qui veut dire que nous avons moins de temps pour communiquer avec les résidents qui s'ennuient et que nous ne pouvons pas assurer des douches au quotidien », expliquait en détail Lucrette Perronin aide-soignante...
 « Alors que le secteur connaît une dégradation sans précédent des conditions de travail des salariés et des conditions d'accueil des résidents, nous revendiquons la mise en place d'un ratio d'un agent par résident et l'abrogation d'une nouvelle réforme des tarifs qui va se traduire par des suppressions massives de postes », déclarait Christophe Del Rey, secrétaire adjoint F O Santé 14, présent à Cucuron.
 PHOTO A.F.

Les personnels des Ehpads du Var crient leur ras-le-bol

La Garde Agente sur des « Ehpads malades », défilent les personnels d'un des Etablissements d'hebergement pour personnes âgées dépendantes qui ont suivi la préfiguration nationale d'Une



Questions à
 Philippe et Florian, agents hospitaliers à Toulon-La Seyne
 « On manque de tout ! »
 « On manque de tout ! »
 « On manque de tout ! »

À Toulon aussi, elles ont dénoncé



« On manque de tout ! »

LORRAINE



REGION CENTRE

BOURGES

EHPAD de Brezolles





Services à domicile et établissements* pour personnes âgées :

Les professionnels restent mobilisés !

Le 30 janvier, partout en France, des dizaines de milliers de professionnels de services à domicile et établissements pour personnes âgées ont répondu à l'appel à la grève nationale de l'intersyndicale, soutenue par l'AD-PA et les organisations des retraités et familles.

En dépit d'un mouvement d'opinion aussi large et sans précédent, le Président de la République ne s'est toujours pas exprimé sur la situation de l'aide aux personnes âgées.

Or il est temps que l'Etat entende la nécessité de :

- **Mettre en place un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie ;**
- **Pérenniser le financement de l'aide à domicile, abroger les dispositions législatives baissant les dotations des établissements et maintenir de tous les effectifs ;**
- **Augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile et appliquer le ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement (prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006) ;**
- **Revaloriser les salaires, améliorer les carrières et les conditions de travail des personnels à domicile et en établissement dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.**

Au-delà des mesures d'urgences nécessaires, un débat politique large débouchant sur la création d'une prestation autonomie doit être initié afin que notre société réponde enfin dignement au respect dû à la question du vieillissement de la population

et aux professionnels qui les accompagnent. Il s'agit ainsi d'engager une large réflexion sur le regard que porte notre société sur le vieillissement, les personnes âgées et les salariés à leur service.

En conséquence, CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SUD, UFAS et UNSA, soutenues par l'AD-PA et rejointes depuis par la FSU et FA-FP, organiseront une **nouvelle journée de grève et d'actions le 15 mars prochain.**

L'intersyndicale et l'AD-PA, soutenues par les organisations de retraités et familles, ainsi que, désormais, par celles d'aidants et médecins, appellent l'ensemble des personnes âgées, familles et professionnels à se joindre à cette journée de mobilisation.

L'intersyndicale et l'AD-PA organiseront en ce sens une **conférence de presse le 21 février.**



«Une société se juge à la manière dont elle traite ses personnes âgées»

**EN FRANCE
DANS LES EHPAD**



**FORCE OUVRIÈRE
LÈVE LE VOILE**

EHPAD EN DANGER, ÉQUIPES ÉPUISÉES



Lecture de la déclaration commune Fo et CGT devant le siège du SYNERPA.

Le **SYNERPA** est le Syndicat National des Etablissements et Résidences pour Personnes Agées.

Il s'agit du 1^{er} syndicat national des maisons de retraite privées qui représente aujourd'hui l'ensemble de la filière du Grand âge, il regroupe environ 1 800 établissements et plus de 80 000 salariés. Selon le rapport de branche 2016, 72 % des établissements du secteur privé lucratif appartiennent et sont gérés par de grands groupes. La Convention Collective Nationale est étendue, c'est-à-dire qu'elle s'applique à TOUS les établissements, adhérents ou pas.

Les maisons de retraite constituent aujourd'hui un Eldorado : le marché « pèse » entre 25 et 30 milliards d'euros. Il faut dire que la demande est constante,

voire grandissante : plus de 600 000 Français vivent dans un Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes, un EHPAD. Ils y passent en moyenne les trois dernières années de leur vie.

Leurs tarifs oscillent entre 2 000 et 5 000 euros par mois. Leurs publicités promettent des conditions de vie très confortables, dignes des meilleurs hôtels.

Les enquêtes révèlent une tout autre réalité : personnel insuffisant, sur occupation des établissements, rationnement de la nourriture et des produits d'hygiène...

Certains groupes multiplient les économies qui confinent au sordide et les pratiques illégales.

Pourtant, ces maisons de retraite sont aussi financées par de l'argent public, mais l'Etat a le plus grand mal à contrôler ce qui se passe derrière leurs murs.

Les personnels sous pressions, les 117 jours de grève des aides-soignantes et aides médico-psychologique de l'EHPAD « les Opalines » à FOUCHERANS auront mis en lumière les conditions de travail dégradées et la prise en charge déplorable qui est réservée aux résidents.

Une mission parlementaire flash a été mise en place, et le constat est dramatique : l'Etat, aujourd'hui, abandonne ses anciens et ses soignants. **Et ce n'est pas acceptable.**

Les EHPAD sont maintenant au cœur du débat public. Nos métiers sont avant tout basés sur l'humain et non sur une logique comptable. Nos anciens n'aspirent qu'à une prise en charge digne et de qualité, ce qui est aujourd'hui impossible en raison du manque criant de personnels dans les structures.

Les arrêts maladie du secteur sont plus nombreux que ceux du BTP. Le burn-out s'amplifie, les démissions pleuvent, tant les salariés sont « à bout de souffle ». Le turn-over devient chronique et aucun traitement de fond n'y est apporté. Ce sont nos anciens qui sont directement impactés.

Les directions demandent aux soignants d'être dans un soin productif, et non dans un soin qualitatif. Or, le soin ne peut être réduit à une marchandise.

Alors que le Plan Solidarité Grand Age (PSGA) en 2006 préconisait un salarié, tous métiers confondus, pour 1 résident à l'horizon 2012, nous en sommes bien loin. En effet, le ratio d'encadrement moyen est de 0,55, ce qui a pour conséquence l'aggravation de conditions de travail (déjà déplorables) et nous place ainsi parmi les plus mauvais élèves des pays européens.

Fo SYNERPA = position de notre Union nationale de la santé privée

L'absentéisme non remplacé et le manque chronique de personnel, impliquent que s'instaure pernicieusement un mécanisme de glissements de tâches, dangereux tant pour les agents que pour les résidents.

Les salariés des EHPAD ont des métiers difficiles et pénibles qui génèrent des pathologies souvent invalidantes et demandent des formations et des qualifications qui, à ce jour, ne sont pas reconnues.

La difficulté de recrutement de personnels formés en est la première conséquence.

La juste reconnaissance de nos qualifications passe par la revalorisation des salaires pour rétablir la juste valeur de nos métiers. Notre travail est essentiel pour une prise en charge digne de nos anciens.

Or, nos rémunérations ne nous permettent pas de vivre décemment, alors que les groupes gérant les EHPAD distribuent des dividendes toujours plus importants à leurs actionnaires.

Il n'est pas admissible que le reste à charge des résidents et/ou de leur famille augmente sans que les conditions d'accueil en soient améliorées et nos rémunérations soient augmentées.

Les Groupes profitent honteusement du chômage de masse pour précariser et sous payer des salariés, taillables et corvéables à merci.

Le reportage « **Pièces à conviction** » a enfin lancé un pavé dans la mare.

Si dresser le constat est important, il faut rappeler que les conséquences vont bien au-delà et appellent la satisfaction des revendications de la part de nos employeurs, adhérents ou non au SYNERPA.

- La santé n'est pas une marchandise et nous exigeons l'amélioration de nos conditions de travail et de la prise en charge des résidents.
- La création de postes en nombre suffisant et en référence aux préconisations du PSGA.
- Un plan de formation et de qualification des salariés
- L'augmentation immédiate des salaires
- L'amélioration des droits conventionnels et des conditions d'exercice du droit syndical
- Le retrait de la réforme de la tarification
- L'attribution des moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Nous nous adressons solennellement à nos employeurs et aux pouvoirs publics : **sans réponse rapide aux attentes des salariés, la question d'une mobilisation dans l'unité la plus large, le même jour, dans tous les établissements sera posée.**

Le 28 novembre 2017, la Fédération des Services publics et de santé FO après avoir organisé une « **une conférence pour la défense des EHPAD** » au siège de la confédération FO à appelé ses syndicats dans les EHPAD à tenir des réunions, des assemblées générales, afin de recueillir les revendications des personnels, en termes d'effectifs (chiffrage des postes pour respecter le ratio de UN pour UN) et de rémunérations.

Cela a constitué une étape importante pour le succès de la manifestation du 30 janvier dernier organisée à l'initiative de FO.

Nouvelle formule du journal des syndicats



L'édito,
le dossier,
les actus, les idées,
l'info juridique
et conso, la vie
des syndicats,
l'agenda



FO

HEBDO

la Force de l'information

Chaque semaine, dans FO Hebdo, des articles, des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs. Un journal que vous ne trouverez pas dans les kiosques mais qui sera chaque semaine dans votre boîte aux lettres pour 54 € par an (18 € seulement pour les adhérents de FO).

ABONNEZ-VOUS !

Force Ouvrière Hebdo - Service abonnement
141, Av. du Maine - 75680 Paris cedex 14

Rachèle BARRION

FEMME ...MILITANTE ET PEDAGOGUE !

Conseillère Technique au sein de la Fédération des Services Publics et de Santé Force Ouvrière depuis 2014, mon souci constant et « développer l'organisation par la communication et surtout la formation ».

AMA (Assistante Médico-administrative) de métier, j'ai occupé pendant plusieurs années le poste de secrétaire du syndicat FO de l'hôpital de St-Nazaire en Loire Atlantique, (1^{ère} organisation syndicale sur l'établissement), mais aussi celui de secrétaire adjointe du GD, de mon UL, membre du bureau régional, membre de la commission administrative de l'UD 44, conseillère CPAM.

Mon engagement syndical, je le dois en premier lieu à une militante hors pair, celle à qui j'ai succédé, Anne Bourgeois. Une femme extraordinaire, dynamique, redoutable qui m'a transmis une conscience politique, le sens des responsabilités, l'engagement syndical, la rigueur et surtout la pugnacité « Ne rien lâcher, OSER ».

Jusqu'en 2003, le syndicat majoritaire sur l'établissement était la CFDT à plus de 60%, soutenu par l'ancien ministre de la Santé et député PS de St Nazaire, Claude EVIN.

FO occupait la 3eme place. A force de travail, de mise en place d'une politique de syndicalisation, de rencontrer les agents dans les services, de porter sans cesse les revendications des agents, sans être en permanence dans



Rachèle BARRION

l'intersyndicale, nous avons progressé d'élection en élection.

En 2007, j'ai pris les rênes du syndicat après la disparition d'Anne suite à une longue maladie.

Mon objectif, progresser encore et encore. 2011 : victoire ! Nous passons 1^{er}, largement devant la CFDT, la CGT et SUD et devenons l'interlocuteur social incontournable. Nous devenons aussi le premier syndicat en termes de cartes sur la région des Pays de Loire.

Mon syndicat a notamment combattu plusieurs plans de retour à l'équilibre, la mise en place d'un double partenariat pour la construction de son nouvel hôpital de 92000 m2 :



L'un financier avec la mise en place d'un PPP (partenariat public privé) et le paiement d'un loyer annuel exorbitant de 27 millions sur 35 ans.

L'autre d'activités avec une clinique privée (groupe harmonie). En 2012, nous y sommes rentrés dans cet avatar d'hôpital qui d'ailleurs n'en a même plus le nom, puisqu'il s'appelle « Cité Sanitaire ».

Aujourd'hui cette structure souffre de la maladie du gardien de phare « beaucoup d'horizon, peu d'avenir » avec un déficit record de 17 millions d'euros.

Durant mon mandat de secrétaire, j'ai toujours eu pour leitmotiv, le respect des statuts mais aussi celui du mandat confié.

De nature curieuse, cherchant à vouloir comprendre le sens des politiques mises en place, j'ai toujours considéré que le développement syndical ainsi que celui de notre organisation en général, passait par la communication, la valorisation de l'action syndicale, mais aussi et surtout par la formation des syndiqués,

pour mieux les armer, en faire de vrais militants et non de simples adhérents, de redoutables interlocuteurs face à leur direction.

En 2014, Didier Bernus, secrétaire général de la fédération me propose d'intégrer la Fédération comme conseillère technique puis l'équipe de formateurs fédérale. En 2016, la confédération via le CFMS (Centre de Formation des Militants Syndicaux) recherche de nouveaux animateurs et animatrices. BANCO ! je tente l'expérience, ni ne connaissant pourtant pas grand-chose au secteur privé. Mais les challenges, les défis ne me font pas peur. Au contraire, ça me fait avancer. Objectif rempli puisqu'aujourd'hui, mon temps de travail est partagé entre la FD et la Confédération.

En 2017, j'ai animé une trentaine de stages, parcouru de long en large notre métropole, rencontré des stagiaires de tous horizons. Développer nos structures passe avant tout par la case « formation ». Sur 33 animateurs confédéraux, nous ne sommes que 2 femmes. C'est dire que le chemin est encore long pour multiplier la présence des femmes dans les équipes de formation. Mais rien n'est impossible ! il suffit d'y croire, d'oser, et de se dépasser. Je crois en la pédagogie, un outil indispensable pour l'émancipation de la classe ouvrière.

Rachèle Barrion



Prévoyance Santé...

êtes-vous sûr d'être bien accompagné ?

COLLECTeam
est partenaire de près
de 2300 établissements
sanitaires et sociaux

Ne prenez pas de risque,
adressez-vous à un expert en protection
sociale complémentaire



COLLECTeam a reçu le label Platinum,
Audit Actu-Gestion®, pour sa qualité de gestion

La Tribune For Santé N°95

COLLECTeam
Tél. 02 36 56 00 00
commercial@collecteam.fr
www.collecteam.fr

COLLECTeam
ASSURER LE PRÉSENT, PRÉPARER L'AVENIR

Limitez votre baisse de revenus à la retraite avec une solution adaptée à votre métier **pour 2€/jour en moyenne.**

2€/jour⁽¹⁾ : cotisation à 2,5% sur la base du traitement indiciaire moyen brut de la Fonction publique Hospitalière.



Rejoignez les 360 000 hospitaliers qui nous font confiance !

Créée par et pour les hospitaliers, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers (CRH) vous permet de **bénéficier d'une rente garantie à vie** le moment venu et vous offre, en plus :

le choix du montant de votre cotisation

la liberté de changer ou suspendre vos cotisations

une protection pour vos proches en cas de décès

une aide remboursable jusqu'à 5000 € à 0 %⁽²⁾

Tous les avantages et modalités présentés sont fonction des conditions définies dans le Règlement du Régime CRH et dans la Notice d'information. ⁽¹⁾ Montant susceptible de varier en fonction du taux de cotisation choisi à l'affiliation et du traitement indiciaire brut de l'affilié. ⁽²⁾ Sous certaines conditions.

Pour en savoir plus et vous affilier en ligne : crh.cgos.info

Une question ? Nos conseillers retraite sont à votre écoute

0 800 005 944

Service & appel
gratuits

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

**COMPLEMENTAIRE
RETRAITE DES HOSPITALIERS**

La solution

C.G.O.S association souscriptrice



Retrouvez-nous sur Facebook